

DEPARTEMENT
des
YVELINES
ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°23/037
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

**ECOLE DES SPORTS – MODIFICATION DES
TARIFS (25)**

Date de convocation :
6 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 35
Présents : 33
Représentés : 2
Votants : 35

Séance du 12 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

PRÉSENTS : Jacques MYARD, Maire (sortie point n°19),

Brigitte BOIRON, Philippe BOUVIER (sortie point n°19), Sandrine COUTARD, Serge GODAERT (sortie point n°19), Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT (sortie point n°19), Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN (sortie point n°10), Franck LELIEVRE (sortie point n°10 et point n°19), Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES (arrivée 19h40 point n°2), Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE (sortie point n°19), Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Nicolas LJUBENOVIC, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Véronique BERTRAN DE BALANDA, Magali NICOLLE.

DELEGATIONS :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Véronique BERTRAN DE BALANDA à Brigitte BOIRON
Magali NICOLLE à Claude KOPELIANSKIS.

SECRETAIRE : Marie-Alice BELS est nommée SECRETAIRE DE LA SEANCE.

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et présentation du rapport par Anne BAILLY, Conseillère municipale ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT que les tarifs de l'Ecole des Sports sont, de manière habituelle, réévalués chaque année fin août/début septembre ;

CONSIDERANT que l'Ecole des Sports propose deux types de prestation :

- une adhésion annuelle, activité de $\frac{3}{4}$ d'heure (enfant de 3 à 5 ans) à 1 heure (enfant de 6 à 12 ans) hebdomadaire, pendant 30 à 32 semaines en fonction des années,
- une semaine d'activité du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 pendant les vacances scolaires ;

CONSIDERANT que la fréquentation de l'Ecole des Sports en 2022/2023 est la suivante :

- Eveil moteur : 61 enfants
- Gymnastique : 37 enfants
- Tennis : 36 enfants
- Activités équestres : 30 enfants
- Multisports : 30 enfants
- Rugby : 25 enfants ;

CONSIDERANT que 228 places ont ainsi été ouvertes, et 219 enfants inscrits à une de ces activités, contre 158 la saison passée ;

CONSIDERANT que l'Ecole des Sports a également proposé des stages multisports pendant les vacances scolaires (5 stages au total cette année contre 4 l'an passé), et que 30 enfants ont été accueillis sur chaque session, les 5 stages ayant été complets ;

VU la Commission Sport, Associations, Culture et Hippisme en date du 7 avril 2023 ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 11 avril 2023 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité des suffrages exprimés,

Pour : 27, Jacques MYARD, Brigitte BOIRON, Véronique BERTRAN DE BALANDA (pouvoir), Philippe BOUVIER, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT, Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT, Claude KOPELIANSKIS, Béatrice VIVIEN, Franck LELIEVRE, Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Marie-Alice BELS, Charles-Philippe MOURGUES, Magali NICOLLE (pouvoir), Yann

QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON, Monique LAHEURTE, Anne BAILLY, Patrice COSTE, Marie-Sophie DE PONTAUD, Nicolas LJUBENOVIC, Jean-Claude GIROT.

Contre : 7, Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT.

Abstention : 1, Amélie THEROND KERAUDREN.

1 – D’APPROUVER la nouvelle grille tarifaire de l’Ecole des Sports figurant ci-après :

ACTIVITES HEBDOMADAIRES

MANSONNIENS

| | Adhésion annuelle à compter de 2023-24 | Adhésion trimestrielle à compter de 2023-24 |
|----------------------------|---|--|
| Activités | 30 - 32 séances | Trimestre - 9 à 11 séances |
| EVEIL MOTEUR | 114 € | 40 € |
| GYMNASTIQUE | 135 € | 46 € |
| MULTISPORTS | 135 € | 46 € |
| TENNIS | 187 € | 63 € |
| ACTIVITES EQUESTRES | 389 € | 130 € |
| RUGBY | 135 € | 46 € |

EXTERIEURS

| | Adhésion annuelle à compter de 2023-24 | Adhésion trimestrielle à compter de 2023-24 |
|----------------------------|---|--|
| Activités | 30 - 32 séances | Trimestre - 9 à 11 séances |
| EVEIL MOTEUR | 148 € | 50 € |
| GYMNASTIQUE | 176 € | 59 € |
| MULTISPORTS | 176 € | 59 € |
| TENNIS | 249 € | 83 € |
| ACTIVITES EQUESTRES | 492 € | 165 € |
| RUGBY | 176 € | 59 € |

STAGES SPORTIFS VACANCES

| | Tarifs à compter du 28 août 2023 sans repas | Tarifs à compter du 28 août 2023 avec repas du midi inclus |
|------------|---|---|
| Mansonnien | 105 €/semaine | 130 €/semaine |
| Extérieurs | 171 €/semaine | 197 €/semaine |
| Mansonnien | 21 €/journée | 26 €/ journée |
| Extérieurs | 35 €/journée | 40 €/journée |

2 – DE L'APPLIQUER à compter du 28 août 2023.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 12 avril et affichée par extrait à la porte de la mairie le 17 avril 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

